DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2023-134
Service public de l'eau potable – Vote de la mise à disposition de bornes de puisage pour les entreprises et de l'application de tarifs associés à ce dispositif

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 33
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 5/12/2023
Secrétaire de séance : LAINÉ Fabien

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Eric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, M. LAINÉ Fabien, M. BRÈTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à M. PASCUTTO Philippe, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. SUSO Jean-Michel, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard, Mme RIGAL Nathalie donne procuration à Mme AUBERT Roseline, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie donne procuration à M. DIAZ Manuel, M. VIUDES Christian donne procuration à M. LAINÉ Fabien

Excusés : M. COUTURIER François, Mme DUBOIS Catherine, Mme MALLO Caroline, M. LALUQUE Georges Mme GARDON Christine, Mme RIGAL Nathalie, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDES Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **33**
Pour : **33**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20231212-2023-134-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Rapporteur : M. COMET Bernard

Mme la présidente rappelle au conseil communautaire que l'usage des poteaux d'incendie est exclusivement réservé aux services de défense incendie et pour les besoins de SAUR, société exploitante du réseau d'eau potable intercommunautaire.

La communauté de communes des Grands Lacs, via les travaux concessifs, a fait installer et met à disposition, pour les besoins en eau des professionnels, 4 bornes sur les communes de Biscarrosse, Sanguinet et Parentis en Born.

Mme la présidente propose de maintenir la mise à disposition des bornes de puisage monétiques pour les entreprises aux tarifs suivants pour la surtaxe communautaire 2024 :

Part fixe : **16,36 € H.T. par an,** part fixe identique à celle fixée aux tarifs de l'eau
Part proportionnelle : **0,6000 € H.T. le m³.**

Madame la présidente précise qu'un premier bilan des abonnements et consommation sur les bornes monétiques démontre que les entreprises du territoire adoptent progressivement cette pratique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De maintenir la mise à disposition des bornes de puisage monétiques pour les entreprises aux tarifs suivants pour la surtaxe communautaire 2024 :
  - Part fixe : **16,36 € H.T. par an,** part fixe identique à celle fixée aux tarifs de l'eau
  - Part proportionnelle : **0,6000 € H.T. le m³**
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 12 décembre 2023

La Présidente,

Communauté de Communes des Grands Lacs
PARENTIS-EN-BORN

Françoise DOUSTE

Le Secrétaire de séance,

Communauté de Communes des Grands Lacs
PARENTIS-EN-BORN

Fabien LAINÉ

Document exécutoire à compter du : 12/12/2023
Transmis en Préfecture le : 14/12/2023
Affiché le : 14/12/2023
à Parentis-en-Born, le : 14/12/2023

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20231212-2023-134-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023